

Avis d'appel public à la concurrence MP 2022-09

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. -

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

2. Objet du marché : L'Agence du Tourisme de la Corse recherche un prestataire qui aura pour mission la conception, la fabrication et la mise en œuvre opérationnelle d'un stand modulaire de l'Agence du Tourisme de la Corse en vue de la promotion de la destination corse pour la période 2023/2025.

CPV principal : 39154100-7 (Stand d'exposition)

CPV additionnel : 45223800-4 (Assemblage et montage de structures préfabriquées)

Numéro de référence du marché : MP 2022-09

Nature des prestations : Marché de fournitures - Achats

Type de prestations : Bien, matériels et équipements hors TIC

Lieu d'exécution : Les salons où se déplacent l'Agence du Tourisme de la Corse

3. Procédure : Appels d'offres ouvert. Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre.

4. L'avis concerne un accord cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

5. Conditions relatives au marché :

Règlement : mandat administratif.

Délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Financement du marché : fonds propres de l'acheteur public.

Imputation budgétaire : Compte 6233 : Foires et expositions Chapitre 11

Montant du marché :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 500 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 200 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 150 000 euros HT.

6. Durée : L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale d'une année. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période d'une année. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

7. Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/> avec référence ATC/ MP 2022-09

8. Critères d'attribution :

Candidature : Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont précisés à l'article 14.1.1 du règlement de la consultation :

Le formulaire DC1,

Le formulaire DC2, joint au DCE, à jour entièrement complété, précisant les renseignements demandés à l'article 16 - Conditions de participation et moyens de preuve acceptables.

En cas de sous-traitance : le candidat peut appliquer les dispositions de l'article 14.2 du RC.

Offre :

En application de l'article R. 2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en application des critères d'attribution définis ci-dessous :

Critères	Pondération
1. Critère Design/personnalité L'ATC va juger les points suivants : l'apparence globale, identité Corse immédiatement perceptible, l'originalité, la perception mer/montagne, les éléments historiques spécifiques sur la base des propositions décoratives et d'aménagement avec leurs visuels.	30 %
2. Critère Logistique L'ATC va juger l'organisation et la mise en place par les soumissionnaires pour déplacer ce stand sur les différentes manifestations.	25 %
3. Prix des prestations Sur la base du devis estimatif.	25 %
4. Critère Modularité/Ergonomie L'ATC va juger la facilité de mise en œuvre du stand, sa capacité à s'adapter aux surfaces et aux flux de circulation des salons et également la praticité de circulation au sein du stand, d'accès à la réserve et l'ergonomie de travail offerte par le stand (possibilité de se brancher, de se connecter, d'accéder aux documentations etc...).	20 %

9. Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée. La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

10. Publications communautaires relatives à la même consultation : envoi de l'avis au JOUE le 25/10/2022

11. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

12. Date limite de réception des offres : 28/11/2022 à 16 heures (heure française)

13. Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

-Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

-Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

14. La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/10/2022

15. Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

BOAMP/JOUE, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.